

## Réunion du CTS du centre d'Antony du 11 octobre 2017

### Reconfiguration des Unités de Recherche

*Motion présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST et SNPREES-FO*

*A l'attention du président de l'Irstea et des directeurs et directrices concernés*

Le Comité Technique Spécial (CTS) du centre d'Antony avait, dans sa séance du 23 février 2017, adopté à l'unanimité une motion dénonçant le contexte de pénurie de moyens (notamment en personnels) dans lequel intervient le projet de reconfiguration des Unités de Recherche du centre et demandé que le scénario de recomposition des actuelles URs en une UR « Ecotechnologies » unique et une UR « Eaux » soit abandonné. Cette demande était motivée par le caractère « forcé » du regroupement au sein d'une même UR des activités Ecotechnologies des actuelles Unités de Recherche (URs) HBAN et GPAN qui n'ont pratiquement rien à voir et l'incompréhension générale que suscite ce projet au niveau du personnel.

Dans sa réponse à cette motion, en date du 3 avril, le Président de l'IRSTEA a indiqué : *la décision est donc prise de procéder, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la création au sein du centre d'Antony d'une unité (rattachée au département Eaux), qui aura le périmètre du collectif HBAN\_Eaux et d'une seconde unité unique (UR-Ecotechnologies, rattachée au département Ecotechnologies) qui aura le périmètre de l'actuelle unité GPAN et du collectif HBAN\_Ecotechnologies.*

**Les représentants du personnel (RdP) jugent choquant que le Président puisse annoncer qu'une décision de réorganisation est prise alors que les instances qui doivent en débattre (Comité Technique Spécial du centre, Conseil Scientifique et Technique de l'Institut) et donner leur avis ne se sont pas encore prononcées. Cela constitue un total manque de considération vis-à-vis du personnel et des instances consultatives de l'Etablissement, dont manifestement la direction n'attend rien.**

La motion unanime des représentants du personnel au CTS, la lettre-pétition signée de l'ensemble des agents de GPAN, ayant reçu une fin de non-recevoir de la part de la direction, le CTS ne peut que donner un avis négatif sur le projet de réorganisation des URs du centre d'Antony présenté ce jour (« la décision » en fait), pour les mêmes raisons que les RdP avaient listées dans leur motion du 23 février 2017.

Désireux d'être constructif, **le CTS fait la proposition de scénario alternatif suivant : organisation en 3 URs, une par collectif scientifique, deux URs étant rattachées au département Ecotechnologies et une au département Eaux.** Cette solution aurait de nombreux avantages :

- Homogénéité scientifique (et donc davantage de facilité à trouver des Directeurs/trices d'Unité pouvant superviser l'ensemble des activités)
- URs de taille similaire
- Organisation de l'appui au plus près des collectifs concernés : un-e assistant-e par UR (et un-e pour les services généraux du centre)

tout en respectant la volonté de la direction de l'Institut qu'une UR soit rattachée à un seul département scientifique.

Cette organisation ne serait en aucun cas un obstacle au développement de collaborations entre les 3 URs du centre d'Antony.

Le CTS demande à la direction de prendre en considération cette proposition.

*Motion adoptée par le CTS, à l'unanimité des votants (représentants du personnel)*